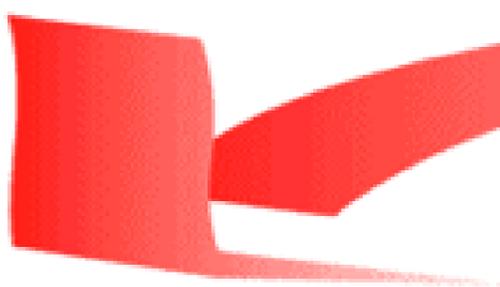




Schweizerischer Eisenbahn-  
und Verkehrspersonal-Verband  
Syndicat du personnel  
des transports  
Sindacato del personale  
dei trasporti



**INFO**

# le licenciement d'un délégué syndical n'est que la pointe de l'iceberg

En dénonçant le SEV et disculpant la Direction des Transports publics genevois de toutes fautes, le comité de l'ASIP ouvre la porte à la division des syndicats dans l'entreprise, et ceci **dans une situation** où l'on voit déferler des **attaques majeures** sur les conditions de travail et sur les salaires des employés des TPG, (**transferts** des actifs, ouverture des lignes à la **concurrence** (GLCT), motion PDC demandant un **alignement** des salaires TPG à la fonction publique, révision des **statuts** des TPG voulue par le Grand Conseil...).

Pourquoi ce silence assourdissant de l'ASIP sur ces sujets ?

Le 10 mai le comité de l'ASIP publie une affiche concernant le licenciement de Didier Burkhardt: ayant entendu un représentant de la Direction, l'ASIP conclut que l'employeur aurait respecté les règles et statut dans le cadre du licenciement de notre délégué syndical.

Cette position - qui n'a pas été communiquée formellement aux instances des autres syndicats représentatifs de l'entreprise - est une déclaration de soutien à la Direction, un déplorable acte d'allégeance.

Le comité de l'ASIP justifie cette position par le fait que le SEV n'a pas donné les preuves de l'innocence de Didier ou d'un vice de forme dans le déroulement de l'enquête.

Pourtant le 8 mai lors d'une rencontre avec le SEV, un représentant du comité de l'ASIP se déclarait solidaire. Puis, le jeudi 10, cette même personne déclarait par téléphone «si le SEV ne nous donne pas un élément de vice de forme dans la procédure de licenciement de Didier, le comité de l'ASIP ne soutiendra pas ce collègue».

## Ce que dit la Direction, le comité de l'ASIP... le dit !

Que c'est-il passé entre le lundi 8 et le jeudi 10 mai ? Le comité de l'ASIP décide de rencontrer le directeur du service technique M. Wagenknecht pour demander à celui-ci si les accusations portées par le SEV au sujet du licenciement de M. Burkhardt sont fondées...

Oh surprise ! le directeur (qui - nous le rappelons - est dans cette affaire juge et partie) déclare, promis juré, que ce licenciement n'a rien à voir avec l'engagement syndical de M. Burkhardt...et que, bien sûr, la procédure a été respectée !

A-t-on déjà entendu un employeur déclarer licencier une personne pour son activité syndicale ?... NON, c'est extrêmement rare: même Lech Walesa - syndicaliste de renom - n'a été incarcéré à l'époque de la fondation de Solidarnosc que pour «activité subversive» contre l'Etat.

Il est vrai que le SEV n'a pas voulu donner les éléments sur un éventuel vice de forme, ne serait-ce que par le simple fait qu'un recours au tribunal administratif y sera déposé...

Le soutien demandé à l'ASIP n'est pas un soutien juridique puisque de côté-là, il est déjà soutenu (merci). Ce que nous attendions de l'ASIP, c'est l'expression d'une solidarité intersyndicale et la concrétisation de l'unité d'action indispensable à la défense des élus des travailleurs ou des délégués syndicaux.

Le comité de l'ASIP déclare de ne pouvoir engager «la parole et la crédibilité de leur organisation sur le seul argument du SEV indiquant qu'il s'agit d'une volonté délibérée des TPG de se débarrasser d'un syndicaliste dérangeant».

Par contre le comité de l'ASIP n'a aucun scrupule à engager la parole et la crédibilité de son organisation sur les dires d'un directeur des TPG... directeur du service technique qui dans ses affiches utilise les termes de RECIDIVE, FRAUDE, FAUTE GRAVE pour justifier ce licenciement.

**Est-ce que le comité de l'ASIP s'est interrogé sur la teneur de ces faits ?** Où est la présomption d'innocence (pas terrible, pour des pseudo juristes) ?

**Serai-ce que la parole d'un directeur vaut plus que celle d'un syndicaliste qui a 24 ans de service dans l'entreprise.** Sûrement,

**car à aucun moment les membres du comité de l'ASIP n'ont estimé nécessaire de prendre directement contact avec la seule victime de cette affaire, à savoir Didier Burkhardt.**

Pourquoi n'ont-ils pas participé à l'assemblée du 11 mai qui était pourtant ouverte à tous ?

**Ces collègues auraient pu exprimer devant tous les autres leurs doutes,** voir même dénoncer la pseudo désinformation du SEV. Mais ils courraient le risque d'entendre des témoignages «juridiquement pas corrects» sur les agissements de certains membres de la Direction...

Rien de tout cela - bien que le doute dut profiter à l'accusé, qu'il aurait pu s'abstenir - le comité de l'ASIP a préféré souscrire aux arguments de M. Wagenknecht et le faire savoir.

Le SEV demande et défend le respect des droits des travailleurs qui sont codifiés dans des lois, statuts etc. (est-ce si extraordinaire que cela pour une organisation syndicale ?) Concernant les devoirs de nos collègues, ils sont quand à eux, largement rappelés par la Direction ... « l'échelle de torture » reçue par nos collègues de l'exploitation le démontre.

Mais, nous ne sommes pas naïfs, nous savons aussi que les lois, les statuts, les règlements etc. contiennent des injustices. D'ailleurs, **n'est-ce pas injuste que la loi suisse n'oblige pas un employeur à réintégrer un employé, surtout si celui-ci a été reconnu victime d'un licenciement abusif ?**

Le comité de l'ASIP a délibérément décidé de **jouer la carte du «droit» contre celle de la justice,** et de seconder la Direction dans ce combat contre le SEV et les centaines de signataires intérieurs et extérieurs aux TPG qui soutiennent le représentant du personnel qu'est Didier.

Comme dit plus haut, en dénonçant le SEV et disculpant la Direction des TPG de toutes fautes, le comité de l'ASIP ouvre la porte à la division des syndicats dans l'entreprise et ceci dans une situation où l'on voit déferler des attaques majeures sur les conditions de travail et sur les salaires des employés des TPG, (transferts des actifs, ouverture des lignes à la concurrence (GLCT), motion PDC demandant un alignement des salaires TPG à la fonction publique, révision des statuts des TPG voulue par le Grand Conseil...). Pourquoi ce silence assourdissant de l'ASIP sur ces sujets ? Serai-ce parce que les règles parlementaires sont respectées et par conséquent ils vont si conformer ?

Nous affirmons qu'un syndicat digne de ce nom doit dénoncer et se battre contre toutes les injustices qui remettent en cause les intérêts matériels et moraux de ses membres, et plus largement, de tous les travailleurs - **d'autant plus** si ces lois, statuts ou règlements autorisent ces injustices.

**Le SEV, contrairement au comité de l'ASIP, ne se conformera pas aux injustices et surtout ne deviendra pas le porte-parole d'un directeur ou d'une Direction;** et cela simplement parce que le SEV respecte un principe fondamental du syndicalisme, même si lui ne l'a pas inscrit dans son nom, **l'INDEPENDANCE.**